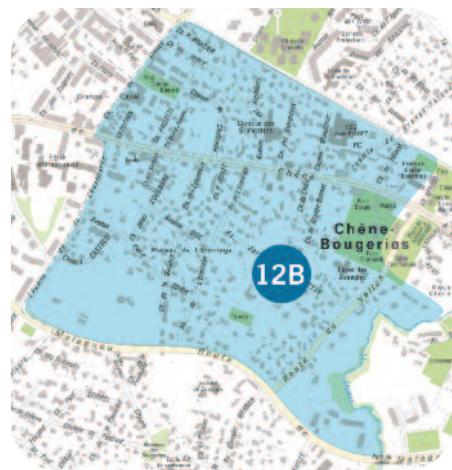


MACARON Zones 12 A, B, C, D

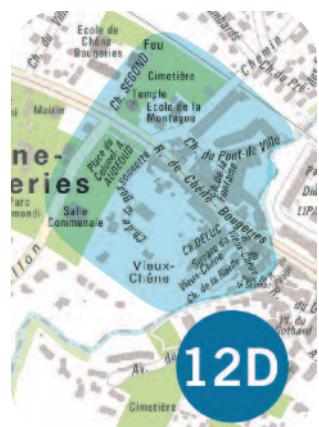
Secteur nord - 12A

Ch. de Beaumelon,
Ch. des Buclines (tronçon Ch. des Fourches au Ch. du Petit-Pont - côté n° pair),
Ch. Castan,
Ch. du Coq-d'Inde (tronçon J.-J.-Rigaud au Ch. des Buclines),
Chemin de Couvaloux
Avenue De-Gasparin,
Ch. De-La-Montagne (tronçon du 11 à la rte J.-J.-Rigaud, à l'exclusion des n° 70 à 82 et 96 à 136),
Avenue Marc-Doret,
Ch. des Flombards,
Ch. des Fourches (tronçon Ch. David-Munier au Ch. des Buclines, côté n° pair),



Secteur sud - 12C

Ch. des Bougeries,
Ch. de la Colombe,
Ch. de Concava,
Ch. de Conches,
Ch. J.-F.Dupuy,
Route de Florissant (tronçon Ch. du Velours à l'Avenue de Thônex),
Ch. de Fossard,
Ch. Naville,
Ch. de la Paumiére,

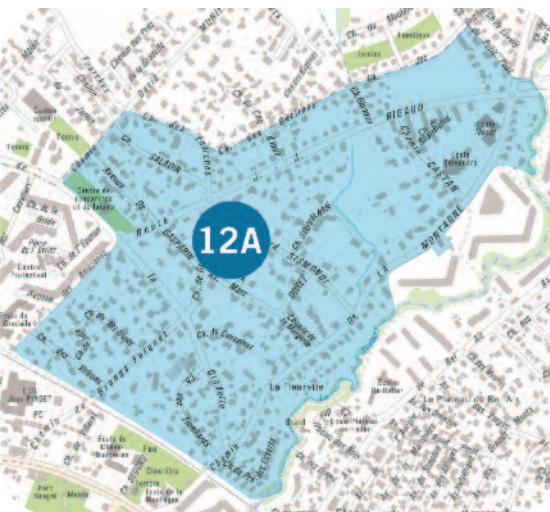


Secteur village - 12D

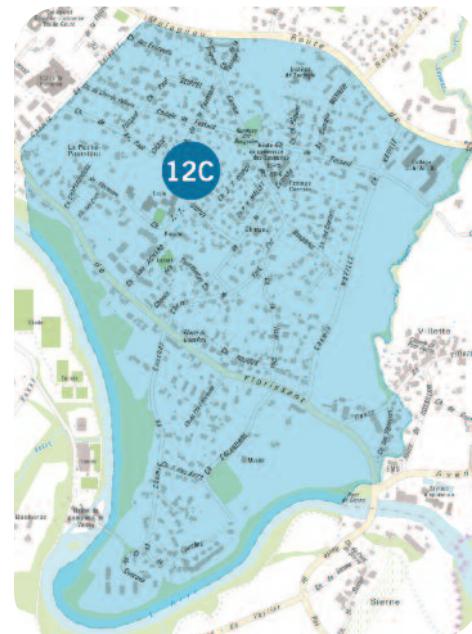
Ch. de la Bessonnette,
Route de Chêne (tronçon Ch. du Vallon au Ch. de-la-Montagne),
Rue de Chêne-Bougeries
Ch. de-la-Montagne (tronçon Route de Chêne jusqu'au n°12),
Ch. de la Fontaine,

Ch. Glandon,
Avenue Goty,
Ch. de la Gradelle (tronçon rte J.-J.-Rigaud au Ch. David-Munier excepté n° pair),
Ch. de Grange-Falquet (tronçon Ch. du Villaret à la rte J.-J.-Rigaud),
Ch. de la Margelle,
Ch. David-Munier (tronçon Ch. de la Gradelle au Ch. des Fourches, côté n° pair),
Ch. du Petit-Pont (côté impair),
Route J.-J.-Rigaud,
Ch. Saladin,
Avenue Léonard-Sismondi,
Ch. Souvairan,
Ch. des Voirons.

Liste des rues «zone macaron»



Ch. de Grange-Canal (côté pair jusqu'au n° 36),
Ch. de Grange-Falquet (tronçon rte de Chêne au Ch. du Villaret),
Ch. des Grangettes,
Ch. François-Joulet,
Route de Malagnou (tronçon Ch. de la Chevillarde au Pont du Vallon, côté impair),
Ch. Marie-Jeanne,
Avenue Jacques-Martin,
Ch. Monplaisir,
Avenue Pierre-Odier,
Ch. des Sureaux,
Route du Vallon (tronçon rte de Malagnou, salle communale).



Ch. du Pont-de-Ville,
Ch. Louis-Segond,
Place des Trois-Martyrs,
Route du Vallon (tronçon salle communale Route de Chêne),
Rue du Vieux-Chêne
Place du Colonel-Audeoud (hauteur de la salle communale).

Plan: Système d'information du Territoire Genevois ©2013

Fondation des parkings
au service de la mobilité!

MACARON

Zones 12 A, B, C, D

©2013 - Fondation des parkings - Mo - Imprimé sur papier sans bois, blanchi sans chlore.

MACARON Zones 12 A, B, C, D

Formulaire d'inscription

(une demande par véhicule)

MACARON «HABITANT»

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code Postal:

Tél.:

Tél. prof.:

- Annexes:
- 1) copie du permis de circulation (carte grise)
 - 2) copie du bail à loyer ou copie du permis d'établissement (hors format carte crédit) ou copie de la première page de la déclaration d'impôts

MACARON «PROFESSIONNEL»

Raison sociale:

Adresse:

Code postal:

Tél.:

Tél. prof.:

- Annexes:
- a) copie du permis de circulation (carte grise)
 - b) copie du registre du commerce ou du bail à loyer
 - c) attestation justifiant de l'utilisation prof. du véhicule (certif. salarié ou note de frais)
 - d) copie du contrat de travail
 - e) copie du cahier des charges de l'employé
 - f) extrait du compte d'exploitation «frais de véhicule» ou «frais de déplacement» (véhicule privé)

Marque du véhicule:

N° de plaques:

Date:

Signature:

Ce formulaire est à retourner avec les annexes à:

Fondation des parkings, Carrefour de l'Etoile 1
Case postale 1775 - CH-1211 Genève 26

LE MACARON, COMMENT ÇA FONCTIONNE?

Le macaron

Il permet aux habitants, commerçants et entreprises, de stationner dans les zones bleues de leur secteur, sans limite de temps (sauf ordre de police), à proximité de leur domicile ou de leur commerce.

Qui a droit au macaron?

Chaque habitant peut acheter 1 macaron par voiture immatriculée à son nom et adresse dans la zone.

Chaque commerçant ou entreprise dont le siège est établi dans la zone peut acquérir 2 macarons au maximum, pour autant que la nécessité d'utilisation des véhicules soit justifiée pour des déplacements professionnels.

Les zones bleues

Elles signalent des places à durée limitée. Elles sont destinées aux visiteurs qui peuvent stationner en indiquant leur heure d'arrivée au moyen du disque de stationnement (de 08h00 à 19h00).

Zones d'utilisation

Le macaron peut être utilisé dans les zones bleues à macarons **12 A, B, C, D** indiquées par un panneau similaire à l'illustration ci-dessous.



Le macaron **ne peut pas être utilisé** dans les zones bleues indiquées par le panneau ci-dessous, **ou dans d'autres zones bleues à macarons** (voir plan au verso), ainsi que dans les zones de stationnement conventionnelles.



COMMENT OBTENIR LE MACARON?

Pour obtenir le macaron, il suffit de retourner le formulaire d'inscription, dûment rempli, avec les annexes mentionnées.

Pour les habitants

Le formulaire d'inscription doit être accompagné:

- 1) d'une copie du permis de circulation (carte grise),
- 2) d'une copie du bail à loyer ou copie du permis d'établissement (hors format carte crédit) ou copie de la première page de la déclaration d'impôts.

Dans le cas de l'utilisation d'un véhicule de fonction, joindre une attestation confirmant l'utilisation de ce dernier à des fins privées et professionnelles.

La Fondation des parkings fera parvenir au demandeur un bulletin de versement, dont il voudra bien s'acquitter. Le macaron sera envoyé dès réception du paiement.

Pour les professionnels

La demande doit être effectuée au nom du commerçant ou de l'entreprise avec:

- a) une copie du permis de circulation (carte grise),
- b) une copie du registre du commerce ou du bail à loyer,
- c) une attestation justifiant de l'utilisation prof. du véhicule (certif. salarié ou note de frais).

Pour l'employé, la demande doit être faite par l'employeur et sera remise avec les annexes suivantes:

- d) une copie du contrat de travail,
- e) une copie du cahier des charges de l'employé,
- f) l'extrait du compte d'exploitation «frais de véhicule» ou «frais de déplacement» (véhicule privé).

Validité:

Les macarons sont valables 12 mois à partir de la date du paiement.

Pour tout renseignement, consulter: www.geneve.ch/parkings

Fondation des parkings:

1 Carrefour de l'Etoile | CP 1775

1211 Genève 26

Tél.: 022 827 44 90 | Fax: 022 827 48 60

admin@fondation-parkings.ch

www.geneve.ch/parkings